

Bulletin de l'Ordre Régional des Pharmaciens de Lorraine

OCTOBRE 2012

N° 12/2

Directeur de la publication :
Monique Durand
Ce bulletin a été édité en
900 exemplaires.



Editorial

"Cultivons le bonheur d'être pharmacien !"

Selon le psychiatre Christophe André, l'équilibre intérieur d'une personne est lié à un bon rapport entre les émotions positives et négatives, 3 positives pour 1 négative selon les recherches.

Si les contraintes administratives et/ou réglementaires nous exaspèrent tous certains jours, si nous doutons parfois de notre avenir, sachons saisir ces occasions de se réjouir d'avoir choisi notre profession :

- l'écoute attentive de nos conseils et recommandations,
- la confiance de ce patient qui nous exprime ses doutes, ses craintes sur sa maladie,
- la reconnaissance de cette famille pour notre dévouement dans l'accompagnement de fin de vie de l'un de ses proches,
- l'appel à l'aide de cette femme battue par son conjoint,
- la naissance chez ce jeune couple que nous avons vu grandir,

autant d'événements quotidiens qui enrichissent notre exercice et contribuent à nous réjouir d'être pharmacien.

Notre profession suscite beaucoup de convoitises ... ce n'est pas par hasard !

Savourons cette chance d'avoir choisi un métier aux facettes multiples, loin de la monotonie, sachons relever les défis ouverts par la loi HPST, soyons fiers, enthousiastes, heureux ...

Cultivons le bonheur d'être pharmacien !

Bien confraternellement,

Monique Durand
Présidente

Dans ce numéro :

<i>Ils nous ont quittés cet été ...</i>	p.2	<i>DP : les derniers chiffres lorrains au 24 sept. 2012</i>	p.5
<i>Elections ordinales régionales 2012</i>	p.3	<i>De nouvelles brochures sur le DP</i>	
<i>Réunions de Conseil</i>	p.4	<i>Loi HPST, coopération entre professionnels de santé et SISA</i>	p.6
<i>Soirée de l'Ordre du 7 juin 2012</i>		<i>Obligation de formation des maîtres de stage</i>	
<i>Mails d'informations professionnelles</i>		<i>Les rétrocessions : une pratique courante mais illicite</i>	
<i>Nouvelle édition de la Pharmacopée française</i>		<i>Un cadre légal pour les achats groupés (SRA/CAP)</i>	p.7
<i>Plaintes disciplinaires : priorité à la conciliation</i>	p.5	<i>Les sites Internet de l'Ordre</i>	p.8

Ils nous ont quittés cet été ...

Le Professeur François Mortier est décédé le 1^{er} juillet 2012, dans sa 74^e année.

Diplômé en 1964, il a débuté sa carrière d'enseignant à la Faculté de Nancy. Maître-assistant en 1972, il soutient la même année sa thèse de Doctorat d'Etat. Chargé d'enseignement en Matières Médicales en 1973, puis Maître de Conférences agrégé en Pharmacognosie en 1975 il intègre le corps des Professeurs des Universités en 1980 jusqu'à sa retraite en 2004. Durant toutes ces années, François Mortier a réalisé des travaux de recherche et publié de nombreux articles et ouvrages, avec l'équipe messine, Jean-Marie Pelt mais aussi Chafique Younos et Jacques Fleurentin. Il se passionnait pour l'"Ethnopharmacologie".

Il a donné de nombreuses conférences et dirigé des thèses d'université. Très sollicité des étudiants, pour sa personnalité qu'ils appréciaient beaucoup mais aussi pour sa discipline très prisee, il a dirigé de nombreuses thèses d'exercice.

Par ailleurs, François Mortier n'a pas hésité à s'engager dans des activités à responsabilité,

- à l'Ordre des Pharmaciens de Lorraine comme membre de notre Conseil,
- à la Faculté comme Président de la Commission des stages officinaux,
- au Ministère de la Santé comme membre de la Commission Nationale de la Pharmacopée et rapporteur auprès de la Commission des Autorisations de Mise sur le Marché des Médicaments.

Il était membre depuis 2002 de l'Académie Lorraine des Sciences. Son engagement le plus récent a été à la Société Lorraine de Mycologie dont il a assumé la présidence depuis 2006 et dont il a eu la joie d'organiser et de fêter le centenaire l'an passé.

Philippe Mongin est décédé le 22 juillet 2012, à l'âge de 55 ans.

Diplômé de la Faculté de Pharmacie de Nancy en 1983, il s'installe tout d'abord à Saint Prix dans le Val d'Oise puis à Paris, rue de la Quintinie en 1998 et enfin à Issy-les-Moulineaux.

Pendant ce temps, il obtient aussi un CAP de cuisinier (violon d'ingres dont il aimait faire profiter ses amis).

Il crée en 1981 le Cercle botanique pharmaceutique de Nancy : ce cercle qui regroupe des pharmaciens de Lorraine a pour but de mieux connaître et protéger la flore en Lorraine.

Depuis plusieurs années Philippe appréciait beaucoup la Corse où il aimait emmener ses amis botanistes pour leur faire partager ses connaissances du maquis Corse.

Il était passionné par les habitudes alimentaires anciennes et faisait des conférences sur les cultures antiques de céréales et leur usage dans l'art culinaire.

Il aimait aussi beaucoup la chasse qu'il a pratiquée dans le monde entier.

Fabienne Courtier est décédée le 10 août 2012, à l'âge de 50 ans.

Diplômée de la Faculté de Pharmacie de Tours en 1991, elle s'installe en 1998 à Fontenoy-le-Château dans les Vosges.

Gravement malade depuis quelques mois, elle a exercé jusqu'au bout et avec courage sa profession faute d'avoir trouvé un remplaçant cet été.



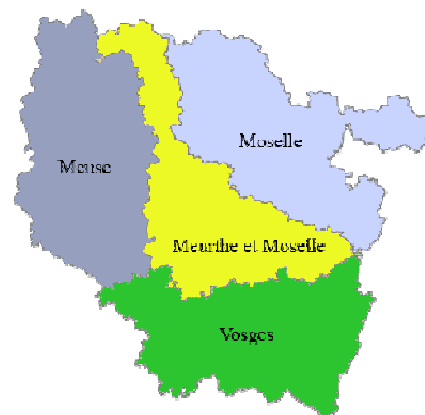
Elections ordinales régionales 2012

Le scrutin

Départements	Nombre d'électeurs	Nombre de votants	%
Meurthe & Moselle	323	95	29,41 %
Meuse	82	40	48,78 %
Moselle	335	121	36,12 %
Vosges	168	65	38,69 %

Tandems élus

Départements	Titulaire	Suppléant
Meurthe & Moselle	Fabrice Foltz	Véronique Basaran
Meuse	Corine Lambert	Isabelle Althen
Moselle	Michèle Conraux Marie-Christine Delvot	Patrick Voss Dominique Tabary
Vosges	Rachel Le Paige Isabelle Nodet	Jean-Etienne Chabrier Sébastien Fléchon



Election du Bureau

Présidente	Monique Durand
Vice-présidente	Isabelle Nodet
Secrétaire générale	Marie-Christine Delvot
Trésorière	Patricia Guirlinger
Trésorière adjointe	Corine Lambert

Taux de participation de notre région

Le taux de participation moyen de notre région est de 35,35 % (taux de participation moyen 37,6 % sur la France), avec de gros écarts entre la Meuse (presque 49 %) et la Meurthe-et-Moselle (à peine 30 %).

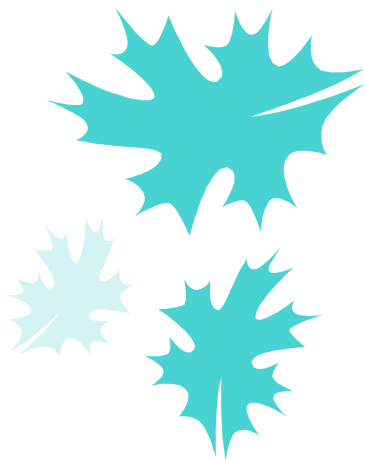
Même s'il n'y avait pas davantage de tandems candidats que de tandems à élire, le taux de participation illustre l'attachement que chacun d'entre vous a pour l'institution ordinale.

Les conseillers ont besoin de votre soutien pour mener au mieux leurs missions ordinales.

Coordonnées des conseillers ordinaires à conserver afin de vous y référer en cas de besoin.

Cf. liste en [Annexe I](#)





Réunions de Conseil

Conditions de dépôt des dossiers

Pour les cessions en nom propre, les dossiers doivent être déposés minimum 4 semaines avant la réunion.

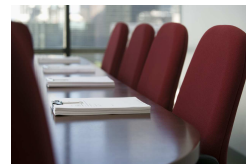
Pour les sociétés, les statuts doivent être déposés minimum 3 mois avant la réunion et le complément du dossier 4 semaines avant.

Tous les nouveaux confrères sont reçus soit par la Présidente du CROP soit par un Conseiller ordinal, de préférence avant l'étude de leur dossier par le Conseil.

Cette rencontre est l'occasion d'échanger sur les conditions d'exercice de notre profession et d'expliquer les missions de l'Ordre.

Calendrier prévisionnel des prochaines réunions

- 18 octobre 2012
- 29 novembre 2012
- 10 janvier 2013
- 21 février 2013



Soirée de l'Ordre du 7 juin 2012



"La loi HPST, c'est le moment d'en parler"

Retrouvez ce film sur le site www.ordre.pharmacien.fr dans l'[Espace Pharmaciens](#).

La soirée de l'Ordre à l'intention des pharmaciens titulaires de Lorraine s'est tenue à Laxou, le 7 juin dernier à 20h30.

Etaient présents des représentants de l'ARS Lorraine, de la Faculté de Pharmacie, des Chambres syndicales mais aussi des représentants de la Section D, de l'URPS Lorraine, de Pharmastage Lorraine, des conseillers de stage, ...

Après la projection du film de l'Ordre sur la loi HPST, l'activité de notre Conseil a été retracée sous forme

d'un diaporama avec pour grands thèmes les :

- élections ordinales,
- missions de l'Ordre,
- activités en région ...

Un large débat autour de questions posées par les confrères s'est ensuite instauré permettant aux confrères présents de s'exprimer sur :

- l'actualité pharmaceutique,
- les conditions d'exercice de la profession,
- et les nouvelles missions du pharmacien.

Annick Dieterling, Chef du Département de la Promotion de la Santé et de la Prévention de l'ARS Lorraine a notamment été interrogée sur les modalités de demande d'autorisation d'un programme d'éducation thérapeutique du patient.

Elle a ainsi pu apporter des précisions sur la liste des programmes autorisés en Lorraine.

Merci à ceux qui ont participé et dont la présence est un véritable encouragement à poursuivre notre action !

Mails d'informations professionnelles

Pour celles et ceux qui souhaiteraient faire le point, nous avons dressé un historique des mails que notre Conseil vous a

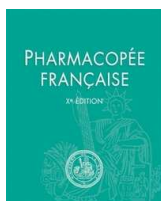
adressé depuis le début de l'année.

Il est important de conserver ces informations professionnelles

afin de vous y reporter en cas de besoin.

Cf. listes en Annexes 2 et 3

Nouvelle édition de la Pharmacopée française



La Pharmacopée française 11^{ème} édition est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012 et se substitue à l'édition qui était en application depuis le 1^{er} janvier 1983.

Pour mémoire, la Pharmacopée française est consti-

tuée de textes et monographies français (730 textes) qui ne sont pas publiés dans la Pharmacopée européenne. En France, ces deux Pharmacopées sont réglementairement d'application obligatoire.

La publication de la Pharmacopée française sous forme papier a été abandonnée, ce qui permet une mise à disposition plus rapide des textes et garantit une accessibilité plus importante.

www.ansm.sante.fr

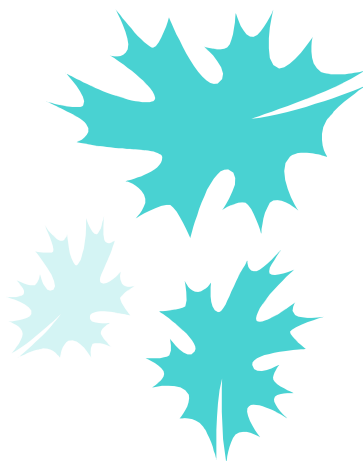
Plaintes disciplinaires : priorité à la conciliation

A l'initiative de l'Ordre national, la procédure disciplinaire vient d'être réformée.

La phase administrative de traduction ou non traduction en chambre de discipline est supprimée au profit d'une phase préalable de conciliation.

Le décret n°2012-696 du 7 mai 2012 prévoit qu'une conciliation doit être tentée préalablement à la saisine de la chambre de discipline de première instance. L'objectif poursuivi est d'inciter les parties à résoudre de façon amiable leur différend avec l'aide de conseillers ordinaires, désignés comme conciliateurs.

La tentative de conciliation constitue désormais un préalable obligatoire à la saisine de la chambre de discipline de première instance.



DP : les derniers chiffres lorrains au 24 septembre 2012

Départements	Nbre d'officines existantes	Nbre d'officines raccordées	% officines raccordées	% maîtres de stage raccordés	% conseillers ordinaires raccordés
Meurthe & Moselle	275	272	98,9 %	100 %	100 %
Meuse	65	63	96,9 %	100 %	100 %
Moselle	264	258	97,7 %	100 %	100 %
Vosges	144	140	97,2 %	100 %	100 %
Lorraine	748	733	98 %	100 %	100 %



Au-delà de l'adhésion au DP, il est important d'être en règle avec l'article L1111-23 du code de la santé publique, c'est-à-dire être raccordé au dossier pharmaceutique, créer de façon effective des DP, les alimenter et les consulter à l'occasion de chaque dispensation médicamenteuse.

Ce point conditionne notamment l'agrément de maître de stage et figure dans la "Charte d'engagement du maître de stage en officine".

De nouvelles brochures sur le DP

Une nouvelle version de la brochure d'informations sur le DP à remettre aux patients est désormais disponible sur le site :

www.cespharm.fr

La brochure DP est disponible dans la rubrique

"Tout le catalogue" ou dans l'espace thématique (sélectionner le thème Dossier pharmaceutique). La commande en ligne nécessite une identification grâce au numéro RPPS (numéro à 11 chiffres figurant sur votre carte professionnelle).

Les modalités pratiques de la commande en ligne sont détaillées dans la rubrique :

Agir au quotidien/Les outils/Comment passer commande ?



Loi HPST, Coopération entre professionnels de santé et SISA

L'article 51 de la loi HPST a posé le principe général de la coopération interprofessionnelle en 2009.

Les Sociétés Interprofessionnelles de Soins Ambulatoires (SISA) ont été créées par la loi n°2011-940 du 10 août 2011 modifiant la loi HPST de 2009.

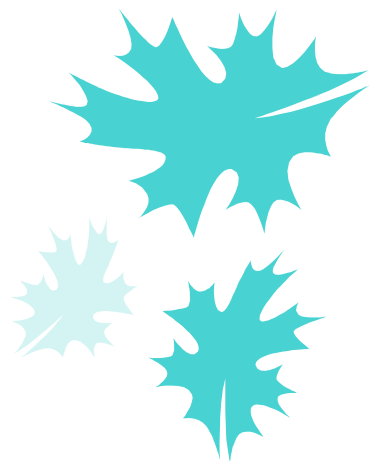
Elles sont régies par le code civil et le code de la santé publique.

Elles peuvent être constituées entre des personnes physiques exerçant une profession médicale, d'auxiliaire médical ou de pharmacien. Elles ont notamment pour objet l'exercice en commun d'activités.

Le décret n°2012-407 du 23 mars 2012 précise ces activités et les mentions obligatoires devant figurer dans les statuts de la société.

Pour en savoir plus :
Cf. Le Journal de l'Ordre national des pharmaciens

- juin 2012/N°15/p8,
- juillet 2012/N°16/p12.



La SISA : outil juridique majeur pour développer l'exercice multidisciplinaire.

Obligation de formation des maîtres de stage

Réunie le 10 mai 2012, la commission des agréments de maîtres de stage a acté l'obligation pour tous les pharmaciens agréés maîtres de stage d'être formés pour accueillir un stagiaire, **quelque soit le stage effectué par l'étudiant.** Cette formation sera valable 5 ans mais chaque maître de stage pourra venir se former plus fréquemment s'il le souhaite.

A l'avenir, seuls les pharmaciens formés pourront accueillir des stagiaires.

Pour satisfaire à cette obligation, une journée de formation, ouverte à tous les maîtres de stage agréés et/ou leur adjoint, est organisée :

Judi 29 Novembre 2012
à la Faculté de Pharmacie
de 9h à 16h

Cette journée est obligatoire pour recevoir des stagiaires pour les maîtres de stage qui n'ont encore jamais suivi de formation pour les stages.

Notamment, pour les stages de 6^{ème} année qui débuteront en janvier 2013, il sera vérifié que les maîtres de stage ont suivi au moins une formation.

Les maîtres de stage qui ont déjà accueilli des étudiants de 3^{ème} et 4^{ème} année satisfont à cette obligation mais il convient de veiller à renouveler régulièrement sa participation pour suivre l'évolution des programmes et des recommandations universitaires.



Les rétrocessions : une pratique courante mais illicite !

Qu'est-ce qu'une rétrocession ?

Il s'agit de l'achat par un pharmacien de produits en gros et la revente à des confrères.

La rétrocession est une pratique qui s'est développée entre pharmaciens mais qui n'est pas prévue par les textes pour l'officine.

Pourquoi est-ce interdit ?

- Interdiction de la vente en gros (art. L5125-1 CSP).
- Interdiction d'exploiter une officine et d'être responsable d'un établissement de répartition (art. L5124-32 CSP et R5124-2).
- Interdiction de procéder à des globalisations

artificielles de chiffres d'affaires afin d'exiger l'alignement sur les conditions commerciales obtenues par d'autres clients (art. L442-6-1 Cc).

Quelles sont les sanctions encourues ?

- Sanctions disciplinaires.
- Sanctions pénales.
- Sanctions civiles.



Un cadre légal pour les achats groupés

Les Structures de Regroupement d'Achat (SRA)

Qu'est-ce qu'une SRA ?

C'est le cadre légal créé par la loi HPST qui permet de pratiquer des achats groupés. Les produits concernés sont les médicaments non remboursables (incertitude juridique quant à la parapharmacie). La SRA peut être constituée sous forme d'association, de GIE ou de société. Seuls les pharmaciens titulaires et les SEL peuvent en être membres.

Pour trouver la taille critique : prendre en compte le fait que le poids en CA compte moins que le nombre d'affiliés.

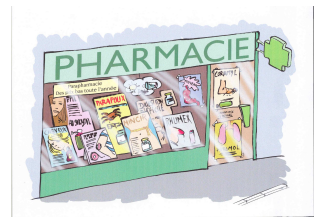
Quelles missions confier à la SRA ?

- Simple référenceur : la SRA négocie les conditions commerciales auprès des laboratoires ; le laboratoire livre et facture aux points de vente.
- Commissionnaire : la SRA est un opérateur intermédiaire qui centralise les commandes de ses membres, négocie et passe commande. Le laboratoire facture à la SRA qui refacture à ses membres.

Les autres missions possibles de la SRA

- Organiser des actions de formation.
- Diffuser des informations de santé publique (prévention, éducation pour la santé, bon usage du médicament...).

Une SRA n'est pas un établissement pharmaceutique donc elle ne peut pas stocker et livrer contrairement à la CAP.



Les Centrales d'Achat Pharmaceutique (CAP)

Qu'est-ce qu'une CAP ?

Une Centrale d'Achat Pharmaceutique achète et stocke des médicaments non remboursables en vue de leur distribution en gros et en l'état à des pharmaciens titulaires d'officine.

- Soit en son nom et pour son compte : la CAP achète et revend. Elle est propriétaire des stocks.
- Soit d'ordre et pour le compte de pharmaciens titulaires d'officine ou membres d'une SRA : la CAP n'est pas propriétaire des stocks.

Faut-il adosser une CAP à la SRA ?

- Une SRA peut comprendre ou non une CAP.
- Si pas de CAP, la SRA doit faire appel à des structures autorisées pour toutes les opérations de logistique (soit une CAP extérieure à la SRA, soit un grossiste-répartiteur).

Quel est son régime juridique ?

- La CAP est une entreprise.
- La CAP est un établissement pharmaceutique.

- Le capital de la CAP peut être détenu par un non pharmacien.

Quelles contraintes ?

- Nécessité d'une autorisation de l'ANSM (ex AFSSAPS) pour créer une CAP (car établissement pharmaceutique).
- Pharmacien responsable (section C), procédures, assurance, qualité.
- Contraintes de stockage, de locaux, ...

En bref : les CAP seront plus facilement créées par les grossistes répartiteurs, centrales ou plateformes.

Les SRA et les CAP : un cadre légal pour les achats groupés

Soyez vigilants !

- ⇒ La relation contractuelle entre la SRA et le laboratoire implique des objectifs éventuels et un minimum de commandes.
- ⇒ Conséquences :
 - Les contrats peuvent ne pas être renouvelés si ses termes ne sont pas respectés.
 - Il peut y avoir un reliquat à verser en fin d'année (à partager entre les membres).
- ⇒ Invitation à la prudence :
 - Bien choisir ses partenaires.
 - Veiller à ce que les pharmaciens membres "jouent le jeu" et aient tous la même vision.



Les sites Internet de l'Ordre



Toute l'information de référence à portée de clic ... parce que la profession évolue, parce que nos missions changent, l'Ordre met à disposition des pharmaciens des outils d'information adaptés aux exigences de notre exercice professionnel. Un dispositif complet, orienté vers notre métier.

Site de l'Ordre national des pharmaciens : www.ordre.pharmacien.fr

"L'espace pharmacien" permet d'avoir accès à un grand nombre d'informations. A terme, un certain nombre de démarches effectuées aujourd'hui auprès de notre secrétariat seront dématérialisées.

Créer son compte : Remplir le formulaire d'inscription sur l'**Espace Pharmacien** en cliquant sur "**Activer mon compte**" en haut à droite de l'écran, saisir ses coordonnées et son numéro RPPS (figurant sur la CPS). Un nom d'utilisateur, non personnalisable et non modifiable, est ensuite envoyé par mail avec un mot de passe provisoire. Vous pourrez alors choisir un mot de passe définitif, en respectant les règles de sécurité demandées et ainsi activer votre compte.



Site Pharmavigilance : www.pharmavigilance.fr (Les identifiants à utiliser sont les mêmes que ceux permettant d'accéder à l'**Espace Pharmacien** du site Internet de l'Ordre).

L'Ordre a créé en avril dernier un site Internet dédié aux vigilances sanitaires.

Ce site comporte :

- un espace public qui présente les vigilances des produits de santé, le rôle du pharmacien et l'importance de la notification des événements indésirables dans l'amélioration de la sécurité d'utilisation des médicaments
- un espace réservé aux pharmaciens avec l'ensemble des formulaires de déclaration d'effets indésirables et incidents, des éléments d'aide au remplissage des déclarations ainsi que des informations utiles.

Le site n'enregistre pas les informations saisies lors de déclarations. C'est l'ANSM (anciennement Afssaps) qui assure la mise en œuvre des systèmes de vigilance relatifs aux produits de santé, ainsi que les défauts de qualité.



Nouvelle version du site eQo : www.eqo.fr

Ce site a été réalisé par le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens avec la participation des organisations représentatives de l'ensemble de la profession, de l'Inspection de la Pharmacie, de pharmaciens universitaires. Conçu pour accompagner le pharmacien d'officine et son équipe dans

leur démarche de qualité auprès des patients, ce site permet :

- d'évaluer, en tout anonymat, les points forts et les opportunités d'amélioration de la qualité dans leur officine
- de se situer par rapport aux pharmaciens engagés dans la même démarche, au niveau régional et national
- de bénéficier d'une assistance sous la forme de documents pratiques regroupés dans la base de connaissance
- de partager et d'enrichir cette base de connaissance en proposant à un comité de lecture leurs contributions (documents, procédures, articles, liens vers d'autres sites, etc.,...).



Site Meddispar : www.meddispar.fr

En 2005, à l'occasion de la sortie de la réserve hospitalière, le site www.meddispar.fr (**m**édicament à **d**ispensation **p**articulière) a été créé. Avec l'arrivée des médicaments en libre accès ce site s'est enrichi et adapté aux évolutions réglementaires. Dédié aux médicaments à dispensation particulière

disponibles à l'officine, ce site d'accès libre pour tous concentre en un seul lieu toute l'information réglementaire utile, relative à la prescription et à la dispensation à l'officine de ces médicaments.



Site du Cespharm : www.cespharm.fr

Le Cespharm a pour vocation d'aider les pharmaciens à s'impliquer dans la prévention, l'éducation pour la santé et l'éducation thérapeutique du patient. Il fournit au pharmacien des outils d'information et d'éducation du public. Le Cespharm met gratuitement à la disposition des pharmaciens une

sélection de supports d'information et d'outils éducatifs sur plus de 40 thèmes de santé.



CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES PHARMACIENS
DE LORRAINE
83-87 rue Raymond Poincaré
B.P. 3663
54096 NANCY Cedex

Tél : 03 83 40 30 22 - Fax : 03 83 90 22 13

E-mail : cr_nancy@ordre.pharmacien.fr

Retrouvez-nous sur le site : www.ordre.pharmacien.fr



CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DE LORRAINE

Résidences Saint Lambert – 83-87, rue Raymond Poincaré

B.P. 3663 – 54096 NANCY CEDEX

Tél. 03.83.40.30.22 Fax 03.83.90.22.13 E.Mail cr_nancy@ordre.pharmacien.fr

MEMBRES DU CONSEIL

Meurthe-et-Moselle

Titulaires

Monique DURAND, Présidente

6 rue de Nancy - 54250 CHAMPIGNEULLES

Tél. 03 83 31 20 18 - Fax 03 83 31 28 10

Fabrice FOLTZ

49 rue de Nancy - 54930 DIARVILLE

Tél. 03 83 25 33 24 - Fax 03 83 25 35 57

Patricia GUIRLINGER, Trésorière

26 rue Pierre Curie - 54500 VANDOEUVRE

Tél. 03 83 55 33 63 - Fax 03 83 57 60 96

Corine LAMBERT, Trésorière adjointe

20 rue de Cheppy - 55270 VARENNES-EN-ARGONNE

Tél. 03 29 80 71 18 - Fax 03 29 80 72 22

Agnès WILCKE

9 chemin du Mont - 55230 SPINCOURT

Tél. 03 29 85 92 32 - Fax 03 29 85 99 46

Michèle CONRAUX

C.C. - 3 rue des Capucines - 57700 HAYANGE

Tél. 03 82 85 46 14 - Fax 03 82 85 93 01

Marie-Christine DELVOT, Secrétaire Générale

Rue du Gal Newinger - BP 80019 - 57220 BOULAY

Tél. 03 87 79 10 96 - Fax 03 87 79 32 82

Laurent GUERRE

63 bis en Fournirue - 57000 METZ

Tél. 03 87 36 20 06 - Fax 03 87 36 38 18

Rachel LE PAIGE

10 rue Henry - 88430 CORCIEUX

Tél. 03 29 50 65 66 - Fax 03 29 50 74 08

Isabelle NODET, Vice-Présidente

12 rue des Vosges - 88320 MARTIGNY-LES-BAINS

Tél. 03 29 09 71 11 - Fax 03 29 09 72 78

Lionel PETITJEAN

43 Grande Rue - 88200 ST ETIENNE/REMIREMONT

Tél. 03 29 23 02 59 - Fax 03 29 62 14 61

Suppléants

Michel CHANAL

12 rue Adrien Michaut - 54120 BACCARAT

Tél. 03 83 75 10 13 - Fax 03 83 75 48 90

Véronique BASARAN

30 rue Carnot - 54170 COLOMBEY-LES-BELLES

Tél. 03 83 52 00 30 - Fax : 03 83 52 03 01

René PAULUS

Route de Toul - 54113 BLENOD-LES-TOUL

Tél. 03 83 62 51 37 - Fax 03 83 62 59 66

Meuse

Isabelle ALTHEN

21 rue Raymond Poincaré - 55400 ETAIN

Tél. 03 29 87 12 88 - Fax 03 29 87 19 85

Philippe FLESCHE

23 Place Charles de Gaulle - 55200 COMMERCEY

Tél. 03 29 91 01 31 - Fax 03 29 91 02 75

Moselle

Patrick VOSS

16 rue Burgun - 57430 SARRALBE

Tél. 03 87 97 80 33 - Fax 03 87 97 84 89

Dominique TABARY

7 av. de Ditschviller - 57800 COCHEREN

Tél. 03 87 04 69 65 - Fax 03 87 04 69 65

Anne DAUSSAN-WEIZMAN

2 rue des Maronniers - 57070 METZ

Tél. 03 87 76 09 65 - Fax 03 87 75 26 55

Vosges

Jean-Etienne CHABRIER

17 rue de la Courtine - 88200 REMIREMONT

Tél. 03 29 62 29 58 - Fax 03 29 23 93 64

Sébastien FLECHON

2 Place du Gal de Gaulle - 88500 MIRECOURT

Tél. 03 29 37 01 65 - Fax 03 29 37 00 89

Catherine LECOMTE

25 rue Français - 88000 CHANTRAINE

Tél. 03 29 82 31 96 - Fax 03 29 35 29 23

MEMBRES NOMMES REPRESENTANT LA FACULTE DE PHARMACIE

Francine PAULUS, Doyen - Tél. 03 83 68 22 51

Béatrice FAIVRE, Professeur - Tél. 03 83 68 23 18

Faculté de Pharmacie - 5 rue Albert Lebrun - BP 80403 - 54001 NANCY Cedex

PHARMACIEN REPRESENTANT L'ARS LORRAINE

siégeant à titre consultatif

Christel PIERRAT, Chef de Service Produits de santé et biologie - ARS Lorraine - Tél. 03 83 39 29 18

Immeuble "Les Thiers" 4 rue Piroux - CO N°80071 - 54036 NANCY Cedex - Standard : 03 83 39 79 79

ANNEXE 1

Bulletin ordinal CROP Lorraine

Octobre 2012

Liste des mails diffusés

Informations professionnelles

- 10/09/2012 : RAPPEL – Diagnostic de sécurité de votre officine
- 04/09/2012 : DGS-URGENT 2012-INF-03 Précisions sur le signalement de cas d'infections à hantavirus aux Etats-Unis
- 30/08/2012 : Plaquette Délivrance de médicaments pour un patient en garde à vue
- 30/08/2012 : Communiqué ANSM – Antidépresseurs et risque d'accident de la route : une vigilance particulière est requise lors de l'initiation ou de la modification du traitement
- 24/08/2012 : Parution du décret relatif à la délivrance de médicaments indiqués dans la contraception d'urgence dans les services universitaires de médecine préventive
- 21/08/2012 : Arrêté du 8 août 2012 portant exonération de la réglementation des substances vénéneuses destinées à la médecine vétérinaire
- 21/08/2012 : Arrêté du 27 juillet 2012 fixant la liste des substances classées comme stupéfiants
- 20/08/2012 : Avancée du dossier DASRI
- 20/08/2012 : Déclenchement Plan canicule : Consignes de la DGS
- 16/08/2012 : Courrier de la DGCCRF – Rappel de la réglementation en vigueur dans le domaine des préparations pour nourrissons et préparations de suite
- 13/08/2012 : Nouvelles règles de délivrance des dispositifs médicaux applicables au 1^{er} sept. 2012
- 06/08/2012 : Message de l'ARS Lorraine - Dispositions dérogatoires et transitoires IMMUCYST et BCG MEDAC
- 03/08/2012 : DASRI-PAT – Mise à disposition des mini-collecteurs jaunes dans les pharmacies
- 25/07/2012 : Dispositions dérogatoires et transitoires relatives au PHOCYTAN
- 23/07/2012 : Parution au JO du 17 juillet 2012 du décret "dispensation supplémentaire des contraceptifs oraux" et arrêté abrogeant la liste des médicaments contraceptifs
- 20/07/2012 : Rappel - Contrôle du contenu des caisses "Cyclamed"
- 16/07/2012 : CEIP-A de Nancy – Message du Pr Jean-Pierre Kahn et bulletin d'information N° 11
- 11/07/2012 : ANSM – La nouvelle législation européenne sur la pharmacovigilance entre en vigueur – Information de l'Agence européenne des médicaments
- 06/07/2012 : Signalement d'un événement sensible – Message de la Cellule de Veille d'alerte et de Gestion Sanitaire de l'ARS Lorraine
- 03/07/2012 : Réaction de l'Ordre suite à l'article paru le 18 juin dans l'Est Républicain
- 11/06/2012 : Exonération de la réglementation des substances vénéneuses destinées à la médecine vétérinaire et note de l'Agence Nationale du Médicament Vétérinaire
- 08/06/2012 : Certificats et prise en charge des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, dans le cadre des traitements consécutifs à un accident ou une maladie contractée en service (Dépt. 54)
- 05/06/2012 : Cavp – Aide aux Confrères en difficulté
- 28/05/2012 : Rappels dispositions réglementaires – mentions obligatoires à porter sur les ordonnances, créations et alimentations des DP, protection des données à caractère personnel
- 04/05/2012 : Nouveau service de visites à domicile pour personnes âgées (Dépt. 54)
- 27/04/2012 : Prescription médicamenteuse par téléphone dans le cadre de la régulation, aux heures de permanence des soins (Dépt. 54)
- 27/04/2012 : Alerte – Mise en garde sur l'usage détourné des spécialités à base de DEXTROMETHORPHANE chez les adolescents et jeunes adultes
- 22/03/2012 : Arrêté du 9 mars 2012 (JO du 20 mars 2012) – Médicaments relevant en partie de la réglementation des stupéfiants
- 21/02/2012 : Classement de la Phentermine comme stupéfiant/pour info
- 17/02/2012 : Article de l'Est Républicain du 09/02/12
- 02/02/2012 : Présentation P.A.S.S. Psy
- 31/01/2012 : Message de l'OCLAESP aux ARS – LAROXYL
- 27/01/2012 : Opération "Récupération des lunettes de vue et de soleil usagées"
- 27/01/2012 : Sollicitation des pharmaciens d'officine concernant leur stock non utilisé de Phosphoneuros[®]
- 27/01/2012 : Afssaps – Feuillet patient "Ce qu'il faut savoir avant de commencer un traitement par isotrétinoïne orale" – Point d'information
- 23/01/2012 : Afssaps – Risque de survenue d'évènements cardiovasculaires et rénaux chez les patients diabétiques de type 2 présentant des facteurs risque cardiovasculaires et rénaux traités par aliskiren – Lettre aux professionnels de santé
- 17/01/2012 : Afssaps – Rapport sur l'état des lieux de la consommation des benzodiazépines en France

Formations, colloques, ...

- 24/09/2012 : Invitation Soirée d'information de santé publique "Intoxications par les champignons supérieurs – rappel sur les syndromes et leur prise en charge – Mardi 16 octobre 2012 à 20h15 (Faculté de Pharmacie de Nancy – Amphi Bruntz)
- 24/09/2012 : ELES – 10^{ème} Rencontre Lorraine d'Ethique de la Santé – Samedi 13 octobre 2012 de 13h30 à 18h à Bar-le-Duc (Dépt. 55)
- 21/09/2012 : OCTOBRE ROSE – Marche/course 100 % féminine et gratuite – samedi 6 octobre 2012 à partir de 15h45, Place de la Carrière à Nancy
- 18/09/2012 : Invitation rencontre AMMPPU médecins/pharmaciens le 16 octobre 2012 à 20h30 à Metz (Dépt. 57)
- 13/09/2012 : Invitation conférence "Le cœur du sportif" – vendredi 21 septembre 2012 à 19h à Tomblaine (CROS Lorraine/DRJSCS)
- 13/09/2012 : Invitation à la Journée de Cancérologie du 25 septembre 2012 – CHU de Nancy
- 11/09/2012 : AMYPHAR – Sortie du 13 septembre annulée
- 10/09/2012 : Formation EDULOR en ETP à la Maison du Diabète à Nancy à partir du mardi 13 novembre 2012
- 10/09/2012 : Formation Réseau AUTREMENT
- 07/09/2012 : RAPPEL – Réunion de l'ARS LORRAINE Jeudi 27 septembre 2012 à 20h30 (Faculté de Pharmacie – rue Lionnois)
- 07/09/2012 : Journée d'étude CISS CREAHI FEHAP sur les droits des usagers – 23 octobre 2012 – Pont St-Vincent
- 06/09/2012 : FCC Douleur Metz
- 04/09/2012 : RAPPEL - Programme DU "Eléments de pathologie..."
- 04/09/2012 : Formation "Pharmacien Responsable de l'Assurance Qualité" (PRAQ) mardi 2 octobre 2012 à Nancy (Hôtel IBIS – 42 av. du XXe Corps)
- 30/08/2012 : Invitation colloque SFE samedi 1^{er} sept. 2012 et conférence Dr Bruno David vendredi 31 août à 20h
- 30/08/2012 : Rappel Journée Mondiale des Premiers Secours – Samedi 8 septembre 2012 de 9h à 18h, Place Maginot à Nancy
- 30/08/2012 : Programme de formation IFMO-QUALIPHARM 2^e semestre 2012
- 29/08/2012 : Calendrier sorties mycologiques 2012 – Label AMYPHAR
- 21/08/2012 : Formation du Pôle de Compétences en éducation et promotion de la santé / Formation "les démarches éducatives et l'approche psychosociale"
- 14/08/2012 : Journée mondiale des Premiers Secours – Samedi 8 septembre 2012 de 9h à 18h, Place Maginot à Nancy
- 10/08/2012 : Journée mondiale de l'ostéoporose jeudi 15 novembre 2012 à l'Arsenal à Metz
- 09/07/2012 : Programme DU "Eléments de pathologie..."
- 06/07/2012 : Certification Interdisciplinaire en Soins Palliatifs et Douleur
- 01/06/2012 : Diffusion d'affiches sur la prévention de la consommation de tabac et d'alcool pendant la grossesse
- 30/05/2012 : Formation "Pharmacien Responsable de l'Amélioration Continue à l'Officine" (PRAC2) jeudi 7 juin 2012 à Nancy (Hôtel IBIS Ste Catherine – 42 av. du XX^e Corps)
- 27/04/2012 : Invitation FMC Soirée annuelle de la vaccination jeudi 3 mai 2012 à 20h30 à Metz ((Dépt. 57)
- 19/04/2012 : Rappel – Soirée vaccination CHU Brabois/bâtiment cardiologie/mercredi 25 avril 2012 à 20h30
- 19/04/2012 : Rappel invitation soirée "Relation Médecin-Pharmacien" mercredi 25 avril 2012 à 20h45 à Marange-Silvange
- 18/04/2012 : Rappel – AG Pharmastage et Conférence du Professeur Pierre Labrude jeudi 26 avril 2012 à la Faculté de Pharmacie
- 23/03/2012 : Formation "Pharmacien Responsable de l'Amélioration Continue à l'Officine" (PRAC2) vendredi 4 mai 2012 à Metz (Hôtel IBIS – rue du Fort Gambetta)
- 22/03/2012 : Forums Fnac – Moi et ma santé / Newsletter
- 13/03/2012 : Formation réseau AUTREMENT jeudi 5 avril 2012 à 20h à EPINAL
- 06/03/2012 : Journée formation continue 20 mars 2012 "Eléments de pathologie médicale à l'usage du pharmacien"
- 14/02/2012 : Nancy Thermal – Invitation au lancement de l'étude clinique samedi 3 mars 2012
- 12/01/2012 : Programme de formation IFMO-QUALIPHARM 1^{er} semestre 2012

*Pour éviter de surcharger ce document, n'ont pas été listés dans cette annexe :
⇒ les alertes, les questionnaires de thèse, les soirées de formation diffusées à la demande de l'UTIP.*

**Nous vous invitons à classer ces mails au fur et à mesure
pour pouvoir vous y reporter en cas de besoin.**

A noter dans vos agendas !

Manifestations/Colloques/Formations...

2^e semestre 2012

- A partir du 02/10/2012 : DU "Eléments de pathologie médicale à l'usage du pharmacien" – Responsable Pr. Béatrice Faivre – Faculté de Pharmacie. Retrouvez également la liste des DU ouverts à la Faculté de Pharmacie de Nancy sur le site : www.pharma.uhp-nancy.fr (mails du 09/07/2012 et du 04/09/2012)
- 9,10,12 et 15/10/2012 : Formation IREPS Lorraine "Les démarches éducatives et l'approche psychosociale, Maxéville (mail du 21/08/2012)
- 11 et 12/10/2012 (20h30 à 22h30) : 10^e anniversaire Loraddict (Réseau lorrain d'addictologie) – Conférence publique "A-t-on fabriqué des ados trop dépendants ? Ou comment les adolescents deviennent addicts" – Salle Raugraff, Nancy. Le 12 octobre, la Journée annuelle du réseau sera consacrée aux "Conduites addictives chez les adolescents : mieux comprendre pour mieux prévenir et intervenir"
- 11/10/2012 : 4^e Rencontre annuelle de AALT (Association des Acteurs Lorrains en Tabacologie) "Tabac et Populations Spécifiques" – Faculté de Médecine, Nancy
- 13/10/2012 (13h30 à 18h) : ELES – 10^{ème} Rencontre Lorraine d'Ethique de la Santé de Salle des Fêtes, Bar-le-Duc (mail du 24/09/2012)
- 16/10/2012 (20h30) : Rencontre AMMPPU médecins/pharmaciens – Domus Médica, 6 quai Paul Wiltzer à Metz (mail du 18/09/2012)
- 16/10/2012 (20h15) : Soirée d'information de santé publique "Intoxications par les champignons supérieurs : rappel sur les syndromes et leur prise en charge – Faculté de Pharmacie de Nancy, Amphi Bruntz (mail du 24/09/2012)
- 19/10/2012 : Formation AUTREMENT "Ethique et fin de vie" – Cottage hôtel à Vandoeuvre (mail du 10/09/2012)
- 23/10/2012 : Journée d'étude CISS/CREAHI/FEHAP "Un système de santé qui défend les droits des usagers, est-ce possible ?" – Salle Multi-activités, rue Jean Jaurès à Pont-St-Vincent (mail du 07/09/2012)
- 25/10/2012 (20h30) : Exposition AMYPHAR – Faculté de Pharmacie, Nancy
- 10/11/12 (9h-13h) : 7^{ème} Journée Régionale d'Infectiologie organisée par le Service de Maladies Infectieuses et Tropicales du CHU de Nancy et le Réseau ANTIBIOLOR – Faculté de Médecine de Nancy, Amphi Lepois
- A partir du 13/11/2012 : Formation EDULOR en ETP à la Maison du Diabète, 14 bd du 21^e R.A. à Nancy (mail du 10/09/2012)
- 15/11/2012 : Journée mondiale de l'Ostéoporose "L'Ostéoporose en questions ?" Salle de l'Arsenal, Metz (mail du 10/08/2012)

- 16/11/2012 : Formation AUTREMENT, soirée découverte "Médicaments et soins palliatifs" – Hôtel Mercure à Epinal (mail du 10/09/2012)
- 19 au 24/11/2012 : 47^e Semaine médicale de Lorraine (téléchargez le programme sur le site : www.medecine.uhp-nancy.fr)
- 20/11/2012 : Journée Diabète – Salle des Fêtes, Seichamps
- 29/11/2012 : Journée de formation des maîtres de stage – Faculté de Pharmacie, Nancy (Courrier Faculté de Pharmacie/CROP Lorraine/Pharmastage du 10/09/2012)
- 29 et 30/11/2012 : Formation AUTREMENT "Prise en charge de la douleur en pluridisciplinarité" – Cottage hôtel à Vandoeuvre (mail du 10/09/2012)
- 07/12/2012 : Formation AUTREMENT, soirée découverte "Médicaments et soins palliatifs" – Cottage hôtel à Vandoeuvre (mail du 10/09/2012)

**Pour les manifestations les plus proches, vous avez déjà été informés par mail,
pour les autres, vous serez informés prochainement.**